

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

14 Septembre 1883.

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

Les ministres se sont réunis hier matin à neuf heures, en conseil de cabinet, au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry.

M. Challemel-Lacour a rendu compte de la situation diplomatique existant actuellement entre la France et la Chine.

La question de convoquer les Chambres par anticipation a été écartée.

M. Challemel-Lacour a annoncé à ses collègues qu'il allait envoyer à la signature du Président de la République un décret nommant M. Patenôtre ministre de France à Pékin.

La mission extraordinaire de M. Tricou ayant pris fin, M. Patenôtre est appelé à succéder directement à M. Bourée.

Le conseil s'est ensuite occupé du second mouvement judiciaire. Il continuera l'examen des nominations proposées par M. le garde des sceaux, dans un nouveau conseil qui sera tenu aujourd'hui vendredi, à neuf heures du matin.

L'amiral Peyron a annoncé que tous les crédits votés par le Parlement, pour l'expédition du Tonkin, étaient épuisés, et conformément à l'opinion qu'il a antérieurement exprimée, il s'est montré, de son côté, partisan de la convocation des Chambres.

Le président du conseil a combattu cette opinion.

Le général Thibaudin n'assistait pas au conseil. Il est absent de Paris depuis avant-hier. On sait d'ailleurs qu'il s'est prononcé, comme l'amiral Peyron, pour la convocation des Chambres.

Le duc de Fernan-Nunez vient d'envoyer télégraphiquement sa démission d'ambas-

sadeur à son gouvernement. En même temps, il envoyait le premier secrétaire de l'ambassade d'Espagne, M. d'Arellano, au quai d'Orsay, pour en informer M. Challemel-Lacour. Le but de cette démarche était d'établir que la politique internationale n'avait rien à voir dans la résolution de M. de Fernan-Nunez.

On attribue cette démission au mécontentement causé à l'ambassadeur par un article semi-officiel d'une revue de Madrid, dans lequel sa personne était l'objet de violentes attaques.

On parle aussi d'une brochure signalant à la fois les maladresses du baron des Michels et les tendances prussophiles de M. de Fernan-Nunez.

Quoi qu'il en soit, l'ambassadeur d'Espagne ne retirera sa démission que si M. de Rute, troisième mari de M<sup>me</sup> Ratazzi et auteur de l'article incriminé, est remplacé au secrétariat de la présidence du conseil des ministres de Madrid.

Par une dépêche en réponse à celle du duc de Fernan-Nunez, le président du conseil des ministres d'Espagne refuse la démission de l'ambassadeur d'Espagne à Paris.

On lit dans le National :

« Les amis de M. de Freycinet ne dissimulent pas les espérances que leur font concevoir les complications de l'heure présente. A leur avis, le ministère ne survivra pas huit jours à la rentrée des Chambres, soit qu'il agisse énergiquement, soit qu'il fasse des concessions.

» Dans le premier cas, on se croit assuré d'une majorité suffisante pour frapper M. Jules Ferry, coupable d'avoir engagé la France dans une guerre sans l'assentiment des Chambres. Dans le second cas, on espère que la même majorité condamnera M. Jules Ferry pour n'avoir pas tenu haut et ferme le drapeau français.

» En même temps on insiste sur ce point, que M. Jules Grévy, tout en gardant une réserve très-constitutionnelle, ne dissimule pas dans l'intimité son violent désir de ne

point être engagé dans des complications intérieures et extérieures, et que cette volonté a fait l'objet de ses entretiens répétés avec M. de Freycinet, lorsque ce dernier, accompagné de sa famille, est venu passer quelques jours à Mont-sous-Vaudrey. »

On lit dans le même journal :

« Les dernières dépêches expédiées au quai d'Orsay, par notre consul à Canton, indiquent que l'ordre est tout à fait rétabli dans cette ville.

» La présence de notre division navale a suffi pour calmer les dispositions belliqueuses de la population chinoise. »

La Cour des Pays-Bas a pris le deuil pour huit jours, à l'occasion de la mort de M. le comte de Chambord. La Cour de Portugal prend le deuil pour quatre jours.

Nous lisons dans le Français :

« Parce que les comités royalistes que M. le comte de Chambord avait organisés ont été invités par M. le marquis de Dreux-Brézé à se dissoudre, quelque journaux républicains se hâtent de dire que c'est un mauvais signe pour la cause monarchique; à les entendre, ces comités se seraient dissous avec une vive satisfaction, heureux de ne pas servir le nouveau chef de la Maison de France. Il y a là une pure calomnie. L'acte de M. le marquis de Dreux-Brézé a été fort correct, et les comités n'ont pu que suivre l'ordre qu'il leur donnait. Mais la dissolution n'est que momentanée, temporaire. Les comités se reformeront, ou pour mieux dire ils se reforment déjà. Quant à l'intention des royalistes et au dévouement qu'ils mettront au service de M. le comte de Paris dans les nouveaux comités, ils prouveront, dès la première occasion, que les journaux républicains se font un grave illusion en essayant d'en douter. »

Les 100,000 fr. légués par le comte de Chambord aux pauvres de Paris seront remis au cardinal-archevêque, qui les fera distribuer par les curés de chaque paroisse.

LE CONTRE-AMIRAL PIERRE.

Le contre-amiral Pierre a succombé, le 11 septembre, à Pomègues, près Marseille, où le brave officier avait été obligé de débarquer, le Cadédonien, qui l'avait ramené en France, devant subir une quarantaine. M<sup>me</sup> Pierre, sa femme, était arrivée à temps pour le voir une dernière fois.

On sait dans quelles circonstances l'amiral Pierre avait dû quitter le commandement en chef de la flotte devant Madagascar, cédant ses importantes fonctions à l'amiral Galiber, qui est en route pour rejoindre son poste. Il faut remarquer que les dépêches qui, depuis plusieurs jours, donnaient des nouvelles de la santé de l'amiral Pierre n'indiquaient pas la maladie dont il était attaqué : on dit que c'est une albuminurie à son dernier période.

L'amiral Pierre passait, à juste titre, pour l'un des meilleurs marins français. Il était né en 1827; à quatorze ans il entra au service. Deux ans plus tard, il était nommé aspirant; en 1846, enseigne de vaisseau; en 1853, lieutenant; en 1862, capitaine de frégate; en janvier 1871, capitaine de vaisseau; il était nommé contre-amiral le 18 septembre 1880, et membre titulaire du conseil d'amirauté en 1882. Au mois de juillet dernier, l'amiral Pierre était promu au grade de commandeur de la Légion d'Honneur.

CHINE ET TONKIN.

Tous les journaux anglais s'occupent des troubles de Canton et en prennent texte pour conseiller à la France de hâter les négociations avec la Chine.

Le Times dit que l'émeute de Canton devrait être un avertissement efficace pour le

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PERLE DE NUREMBERG

Par Louis COLLAS

III

LA VENGEANCE POSTHUME.

En ce moment, continua Anna, la pendule sonna.

« Un jour viendra, reprit le prisonnier français en me montrant la pendule, où vous maudirez la main qui a enlevé cet objet à sa place légitime pour l'expédier ici. Je me rappelle une histoire qu'on me conta dans mon enfance. Deux bourgs étaient rivaux; l'un d'eux parvint à enlever à l'autre une cloche dont celui-ci était très-fier; mais, chaque fois que la cloche était mise en branle, les oreilles des ravisseurs croyaient entendre le mot « voleurs, voleurs »! si bien qu'ils n'eurent de repos que lorsqu'ils l'eurent restituée aux premiers possesseurs. Cette pendule doit avoir un mécanisme particulier qui vous échappe, ce serait dommage qu'elle vous dérobat son secret. Qu'est ceci? dit-il après l'avoir ouverte.

» Il en tira un papier soigneusement plié qu'il me remit. C'était la malédiction mélancolique de ceux qu'on avait dépouillés de ce cher souvenir.

Pendant que je lisais, le prisonnier avait fait jouer un ressort inconnu pour nous, et la pendule exécuta un air dont les notes firent sur moi un effet étrange. Il me sembla que c'était la musique des paroles que j'avais sous les yeux, et depuis, tel est l'effet de l'imagination, le timbre n'a pas retenti une fois sans que j'aie cru distinguer le mot: « voleur! voleur! »! Je me demandais pourquoi ses imprécations s'adressaient à moi, à une femme; j'étais troublée, je voulus invoquer les habitudes de la guerre.

« Non, ce n'est pas la guerre, me dit-il, c'en est l'abus exécrable. Nous avons combattu les Russes et les Autrichiens; l'ardeur de la lutte n'a jamais étouffé une estime réciproque et, pendant les suspensions d'armes, officiers et soldats échangeaient des poignées de mains, mais il n'est pas un des nôtres qui n'eût repoussé les avances que vos compatriotes auraient pu lui faire.

» Je restais silencieuse, il reprit :

« Ils ont perverti jusqu'au cœur des jeunes filles qui devraient être à l'abri des honteuses convoitises et des calculs que l'honneur désavoue. Ils n'ont pas compris que la plus sanglante injure qu'ils pussent faire à leurs sœurs et à leurs fiancées, c'était de leur offrir comme gages d'affection des présents volés. Ils n'ont pas compris non plus qu'il est des armes dont rougit un adversaire loyal, et qu'en faisant reposer sur elle ses chances de succès,

on perd le droit de s'enorgueillir. Combien n'en avons-nous pas vu de ces espions qui profitaient de l'hospitalité que nous leur accordions avec une folle générosité pour étudier les points vulnérables, pour recueillir les renseignements qui devaient guider nos ennemis quand viendrait l'heure de vaincre et de piller.

» Votre portrait qui vous représentait en votre costume de dragon bavaïse était suspendu au-dessus de la cheminée; il était dans l'ombre, mais le regard de l'étranger semblait s'attacher obstinément sur lui; je crus y lire une expression de haine et de mépris. Je me plaçai entre votre photographie et notre hôte, car je commençais à me demander si mon fiancé était de ceux qu'on avoue hautement; ma foi en vous était déjà ébranlée; ses yeux continuaient à se fixer dans la même direction et je fus convaincue qu'il était question de vous dans les détails qu'il ajouta :

« Combien, reprit-il, en ai-je vu jouer ce rôle odieux, parmi les Saxons, les Bavaïses, les Badoïses, les Wurtembergeois et autres peuples que la Prusse conviait à la curée et qui ont mis tant d'empressement à forger leurs chaînes! Il en est un surtout (il me regarda en face) auquel j'ai voué une haine et un mépris éternels. Il était bien jeune encore quand une famille française le rencontra dans un magasin de ces objets à bon marché qu'exporte l'industrie allemande. Il trouva moyen de capter

sa bienveillance par l'étalage de qualités modestes dont les Allemands savent si bien prendre le masque. Il paraissait travailleur, intelligent, honnête; on s'intéressa à lui; il suivit en France ses protecteurs qu'il s'attachait de plus en plus par les témoignages d'un dévouement sans bornes. Là un champ plus vaste s'ouvrit à son ambition, on lui aplanit le chemin avec une sollicitude qu'aucune reconnaissance n'aurait pu égaler; on l'initia à tous les secrets du commerce, on lui fit franchir rapidement les degrés intermédiaires, on en fit un homme de confiance, on lui avança des fonds, on lui fournit le moyen de faire des affaires avantageuses; il passa une partie de l'année en France, l'autre dans sa ville natale; grâce à la protection qui le suivait partout, il était sur la route de la fortune. Lorsque la guerre survint, il jouissait d'une grande considération; il annonça qu'il allait se retirer en Belgique, ne voulant combattre ni pour sa patrie d'adoption ni pour celle qui l'avait vu naître. On ne savait pas que, depuis son arrivée parmi nous, il n'avait pas cessé de tracer des plans, de rédiger des rapports qu'il envoyait à Berlin; on ne prévoyait pas qu'il guiderait les pas de ses compatriotes, qu'il leur donnerait l'exemple d'une fureur impitoyable, leur montrerait le chemin des maisons où il avait été accueilli en ami; on ignorait qu'il avait dressé le bilan de tout ce qui pouvait offrir une proie à la rapacité tudesque.

gouvernement français et lui montrer qu'en jouant avec les solutions pacifiques et belliqueuses, la possibilité d'un arrangement peut, d'un moment à l'autre, lui échapper.

Un accident aussi imprévu que celui de la dernière émeute peut à tout moment rendre impossible une solution pacifique et produire les complications les plus regrettables avec les puissances européennes intéressées au maintien de la tranquillité en Chine.

Quant aux bruits de médiation de l'Angleterre entre la France et la Chine, le même journal ne semble pas y prêter foi pour le moment, car, dit-il, quoique rien ne fût plus agréable au gouvernement anglais que de pouvoir servir d'intermédiaire pour terminer le fâcheux différend qui divise les deux pays, il n'y a aucune raison de croire que les parties intéressées soient disposées à invoquer son intervention amicale.

Il est évident, ajoute le *Times*, qu'aucun gouvernement qui se respecte ne saurait faire l'offre de ses services sans y être invité, à moins qu'il n'ait la conviction que des deux côtés on est animé du désir sincère de se laisser guider par ses conseils.

Nous ne voyons rien qui indique l'existence de ce désir et nous ne croyons même pas que le peuple français ait encore atteint cet état préliminaire qui lui permettrait de se rendre compte des périls et des difficultés que présente la ligne de conduite qu'il a adoptée.

Un télégramme de Vienne transmet le résumé d'une conversation qu'a eue le correspondant de la *Neue freie Presse* avec le marquis de Tseng, au moment du départ de ce diplomate.

L'ambassadeur de Chine a déclaré n'avoir eu qu'un seul entretien avec M. Challemel-Lacour et que, par conséquent, toutes les conjectures des journaux français sur leur deuxième entrevue sont erronées.

L'abandon de la suzeraineté de la Chine sur l'Annam, a continué le ministre chinois, n'a pas été discuté. La Chine est décidée à ne faire aucune concession à cet égard et insiste sur le maintien des conditions antérieures, car elle ne veut pas se trouver en contact immédiat avec la France.

L'ambassadeur croit qu'un envoi de renforts aux troupes françaises du Tonkin serait de la part du cabinet de Paris un acte très-maladroite, attendu qu'il forcerait le gouvernement chinois à sortir de sa réserve, et que les troupes impériales franchiraient ostensiblement la frontière du Tonkin.

Le parti militaire, a ajouté le marquis de Tseng, gagne tous les jours du terrain à Pékin; l'opinion publique y est très-excitée. Jusqu'à présent, on pouvait rejeter tout ce qui est arrivé sur un excès de zèle des fonctionnaires français, qui tous, en commençant par l'amiral Duperré, en 1874, ont dépassé leurs instructions; mais un acte irréfléchi du gouvernement français lui-même pourrait avoir des conséquences funestes.

L'ambassadeur de Chine a déclaré enfin que son voyage à Paris n'avait abouti jusqu'alors à aucun résultat définitif.

Un article de la *Saint-James Gazette*, par-

lant des troubles de Canton, dit qu'actuellement, la sécurité des résidents anglais en Chine est menacée et que le danger croîtra en raison des délais que mettra la France à s'arranger avec le gouvernement chinois.

Ce journal reproche au gouvernement anglais d'avoir honteusement oublié son devoir, en tenant l'escadre anglaise éloignée des eaux chinoises dans un pareil moment.

La *Pall Mall Gazette* dit que, quoique l'état actuel des relations franco-chinoises ne soit pas la cause directe des troubles de Canton, il a certainement aggravé les dispositions des esprits qui ont amené ces troubles. Il y a un danger pour l'Angleterre de se voir entraîner, malgré elle, dans une situation fâcheuse et d'être obligée d'aider la France dans une querelle où la France n'est pas sans avoir des torts.

La *Pall Mall Gazette* regarde les Européens en Orient comme solidaires. Elle préconise l'action du concert européen en Chine et voudrait que le *Foreign-Office* essayât d'établir un accord entre toutes les puissances intéressées en Chine, soit pour le maintien de la paix, soit pour faire une proposition collective de médiation à Pékin et à Paris.

A défaut de cette action, la feuille anglaise voudrait au moins une action concertée en vue de la protection des résidents européens, du libre commerce des ports, ainsi qu'un accord sur les conditions à imposer aux belligérants en cas de guerre.

La *Pall Mall Gazette* conclut en demandant au gouvernement anglais de rassembler immédiatement l'escadre de Chine dans les eaux chinoises.

## LE COMTE DE CHAMBORD

### SA PREMIÈRE COMMUNION.

Après les événements de 1830, Charles X s'était réfugié à Holyrood, l'antique palais des Stuart, situé à l'extrémité d'Édimbourg [Ecosse].

M. l'abbé de Maligny qui, avec son frère le marquis de Maligny, avait accompagné la famille royale en exil, eut l'honorable mission de préparer le jeune duc de Bordeaux à sa première communion. C'est au mois de février 1832 que le royal enfant accomplit ce grand acte chrétien. Le lendemain de cette belle fête, M. l'abbé de Maligny, l'âme débordant de pieuses et consolantes émotions, écrivait à M. l'abbé Dupanloup, son intime ami et son collègue dans l'œuvre des catéchismes qui avait eu tant de succès à Paris, le récit qu'on va lire, et qu'une honorable famille des environs de Saumur a bien voulu nous communiquer :

« 3 février 1832.

« Tout est fini... La voilà passée cette belle et si touchante journée dont le souvenir, pour tous ceux qui en ont été les heureux témoins, ne pourra jamais s'effacer. Tu sens assez, mon cher ami, ce qu'elle a dû être pour moi, quand je te dirai qu'elle a pro-

duit sur tous, protestants et catholiques, une impression qui fera époque dans ce pays-ci. Tu me demandes des détails ! Mais il faudrait presque un volume pour raconter toutes les paroles, toutes les circonstances touchantes de cette journée et de celle qui l'a précédée.

« Cet enfant, bien-aimé du ciel, et en tout supérieur à son âge, était élevé au-dessus de ce que j'ai jamais vu par ses pensées, son langage, ses manières ; tout cela, mon cher, avait un caractère de foi, de religion, de tendre piété, de christianisme à la saint Louis, mêlé avec les charmes, la simplicité, la franchise, la vivacité originale de la plus aimable enfance. Il ne pouvait suffire à son bonheur ; il exprimait à chaque instant, tantôt par des paroles pleines de chaleur et d'énergie, tantôt par un langage couvert et en quelque sorte mystérieux, et plus encore par sa physionomie parlante, les sentiments de reconnaissance, de dévouement et d'ardeur dont sa chère petite âme était pénétrée.

« Il aurait voulu, me disait-il, retenir, comme Jésus, les heures si fugitives de ce beau jour ; il me rappelait le Thabor, et quand je lui montrais sa Jérusalem, sa croix, et peut-être sa couronne d'épines : C'est juste ! ouï ! puisqu'il le faut ! un bonheur comme celui d'aujourd'hui vaut bien la peine qu'on le gagne ! D'ailleurs, on peut renouveler sa première communion ; alors on peut tout !

« Combien de fois, enfin, le *Nunc dimittis* a-t-il été sur ses lèvres ! « Que le choléra soit le bienvenu, disait-il ; pourvu que Dieu le veuille, il me rendrait un bien grand service ! (Il est en effet arrivé ici, après avoir fait de grands ravages aux environs.)

« Il faut te dire qu'après avoir entendu le testament de Louis XVI, sa première parole en me voyant avait été celle-ci : J'ai bien remarqué cette parole : *Si mon fils avait le malheur de devenir Roi...* Je crois, ajoutait-il en me serrant dans ses bras, que je la comprends cette parole et qu'elle est bien vraie ! Il a le cœur si aimant, ce cher enfant ; il exprime si tendrement et si vivement ce qu'il sent ! J'étais l'objet sensible de toutes ses affections hier ; il ne voulait pas me laisser le quitter, il revenait sans cesse me serrer dans ses bras. Sans vous, disait-il, je ne serais pas heureux comme je le suis ! Il s'affligeait de ce que nos rapports allaient devenir moins constants ! « Oh ! que je voudrais encore être au commencement de notre retraite ; toute ma vie je me souviendrai combien on est heureux en retraite ! Je ne me rappelle pas de plaisirs comparables à la paix et aux sentiments de ce jour...

« C'est d'abord parce que c'est à toi que j'écris et qu'ensuite, comme tu sais, les sentiments pour le catéchisme sont une assez bonne mesure de ceux qu'un enfant éprouve pour Dieu ! Tu comprends que le détail des paroles et des actions résultant de toutes ces dispositions est impossible dans les circonstances où je me trouve, et tu devineras tout ce que je ne puis te mander en attendant que je puisse causer avec toi. Il écrit en ce moment-là auprès de moi, son cahier de sentiments et de réflexions sur la

retraite. Tu penses si je mettrai du prix à le garder ; je ne sais pas encore quel il est ; je veux qu'il soit entièrement de lui.

« Je garde aussi toutes ses analyses, dont quelques-unes sont très-remarquables ; les prières qui sont au bout sont quelquefois délicieuses.

« Voici maintenant comment les choses se sont passées. Depuis le quinze janvier il a été remis entièrement et exclusivement entre nos mains avec les deux chers petits enfants qui ont été ce qu'on peut désirer de mieux. Je ne l'ai pas quitté pendant tout ce temps, depuis 7 heures du matin jusqu'à son coucher. La famille royale assistait presque constamment aux instructions ; il est impossible de recueillir plus de marques de satisfaction et de confiance que je n'en ai reçues de toutes ces chères et vénérables personnes.

« Enfin, nous avons eu les deux jours qui ont précédé la retraite un examen solennel qui a duré deux heures chaque jour, et où, en présence de toute la famille et de toute la colonie exilée, réunion d'une trentaine de personnes, il a répondu à toutes les questions possibles sur le cours de dogme et surtout le catéchisme de semaine. Il a, je n'exagère pas, confondu toute son assistance. Au fait, on ne peut mieux répondre ni mieux comprendre. J'ai fait lire quelques analyses qui ont également surpris. Au total, cela a été vraiment brillant comme examen ; je n'en parle, comme tu penses, que pour ce qui lui en revient, au cher enfant. Quant à moi, j'ai fait mon devoir, avec le plus de zèle que j'ai pu, et voilà tout ; mais j'ai eu la satisfaction de voir tout le monde content ; la gouvernante elle-même, me félicitant, et trouvant que je devais m'estimer bien heureux d'un pareil succès. Je l'étais en effet pour lui, et pour le fond de la chose, qui est une solide instruction.

« La retraite a produit son effet, jour par jour ; enfin, la veille, après midi, j'ai fait un petit acte de contrition du mieux que les circonstances le permettaient. Jamais résultats n'ont été plus délicieux : la grâce de Dieu faisant merveille à elle seule, car tous les moyens extérieurs manquaient. Je garde le crucifix qui a été couvert de ses larmes ; elles étaient bien douces et bien abondantes, et la soirée qui a suivi bien ravissante. Après l'absolution, il est descendu chez son grand-père ; là, à genoux, il a reçu une des plus touchantes bénédictions qui aient jamais été données : sa tante et son oncle le bénissaient en même temps. Au milieu de leur émotion, ces paroles se distinguaient bien souvent : *Prie bien pour la France !* Sa tante surtout, si injustement calomniée de ne pas l'aimer cette France, le répétait souvent au milieu de ses larmes. C'était réellement un spectacle digne des anges et des hommes, que ce cher et royal orphelin aux pieds de son aïeul détroné, de cette fille de Louis XVI en larmes. Ces vœux, ces soupirs pour la France étaient dignes d'attirer les regards de la bonté de Dieu.

« Le lendemain, à 7 heures du matin, il est arrivé chez moi ; je demeure à la Chapelle et c'est dans ma chambre que s'est passée cette réunion préparatoire. Je l'avais arrangé comme cela pour éviter toute distraction.

« Quand tout a été prêt, et le Roi arrivé, nous sommes partis ; il était placé dans le sanctuaire avec ses deux bons petits camarades, son gouverneur à côté de lui et moi de l'autre côté. Le cardinal a dit la messe, circonstance assez touchante quand on pense à ses fonctions du 13 février à l'Opéra et à celles de Reims ; il avait l'aube du sacre. Il a parlé bien, non comme orateur, ce qui au reste n'était pas de saison, mais avec émotion et sentiment. Le recueillement, la foi, la piété de l'enfant, son maintien angélique et en même temps noble et simple, les larmes d'émotion de ce vénérable Roi, celles de sa tante, ce mélange de serviteurs fidèles et d'étrangers, tous frappés, tous émus par des impressions différentes, tout cela formait un ensemble dont l'effet sera mieux compris par toi que je ne pourrais l'exprimer. Après la cérémonie, toute la famille réunie l'attendait. Il a été pressé contre tous les cœurs ; il est venu se jeter dans mes bras. Son vénérable aïeul m'a serré la main et exprimé par des larmes d'attendrissement tout ce qu'il éprouvait.

« Après le déjeuner, il nous a appelés chez lui avec le cher enfant pour nous dire tout ce qu'il pensait sur notre dévouement et le succès de nos soins ; puis il a adressé

« Je ne rapporte pas tous les détails de son récit ; ils s'appliquaient à vous, à vous seul, Franz ; il s'agissait de vous, je n'en pouvais douter et j'étais en proie à la confusion et à la honte. Les regards du prisonnier s'étaient écartés de votre portrait, ils s'y reportèrent ; il me demanda si c'était l'image de mon fiancé ; je dois vous avouer une lâcheté que je commis alors, je n'osais en convenir ; je balbutiai une réponse inintelligible. La répugnance que j'éprouvais à reconnaître que j'eusse pu vous aimer, prouvait que chacune de ses paroles avait porté. Le soir, votre photographie avait disparu.

Franz regarda l'endroit où elle était naguère accrochée, à sa place il vit celle du prisonnier français. D'une main furieuse il la saisit, la jeta à terre et l'écrasa sous le talon de sa botte. Anna accueillit cet acte de violence par un mouvement de dédain.

— Croyez-vous donc pouvoir ainsi effacer de mon cœur ? dit-elle.

Il était facile de voir qu'elle prenait plaisir à torturer son orgueil, à lui porter les blessures les plus douloureuses.

— Croyez-vous, reprit-elle, que j'aie pu conserver quelque affection pour l'homme qui portait avec lui toutes les souillures de l'espionnage, qui a récompensé par la délation et la rapine le dévouement de ceux qui l'avaient comblé de leurs bienfaits ?

— J'étais Allemand avant tout, je devais remplir la mission qui m'avait été confiée.

— Aussi vous avez reçu votre salaire, il doit vous suffire.

— Il faut que cet homme ait été bien éloquent pour que l'amour d'un étranger vous ait fait oublier tout ce que vous deviez à votre patrie.

— Ma patrie, ma patrie, répondit-elle avec amertume, si c'est de l'Allemagne que vous parlez, j'ai en effet bien lieu de la bénir. Qui vous prouve que je doive la considérer comme ma patrie ?

— Que voulez-vous dire ?

Elle ne répondit pas à la question et passa à un autre ordre d'idées.

— Vous parlez d'amour, reprit-elle ; jamais M. Charles n'a prononcé devant moi un mot qui m'ait encouragée à voir en lui autre chose qu'un galant homme injustement frappé par le sort. Il avait trop de fierté pour laisser son affection s'égarer sur une femme de ce pays. Jamais non plus, jamais je ne lui ai laissé supposer qu'il pût prendre une place dans mon cœur. Si cette idée s'était présentée à moi, je l'aurais repoussée bien loin. Aujourd'hui encore, s'il était du nombre des vivants, il ne saurait pas quelle trace il a laissée dans mes souvenirs. Mais il est mort, pourquoi n'avouerai-je pas qu'en le comparant à vous, j'ai reporté sur sa mémoire tout ce que vous perdiez ! Oui, j'ai pu apprécier tout ce qu'il y avait en lui de noblesse et de

courage dans le malheur ; oui, je n'évoque son souvenir qu'avec tendresse et respect.

Ses regards francs et limpides étaient fixés sur Franz, comme si elle avait voulu compléter le sens de ses paroles.

— Je savais bien, dit celui-ci d'une voix sourde, que ma haine n'était pas aveugle, et qu'en le frappant j'obéissais à un instinct qui ne me trompait pas.

(A suivre.) Louis COLLAS.

Dans un café. — Le garçon et le consommateur : — Mais, garçon, c'est un journal anglais que vous me donnez là ?

— Puisque monsieur demande des nouvelles fraîches de nos affaires au Tonkin !

C'était l'autre jour, à un cours de demoiselles. Le professeur, faisant sa leçon épistolaire, dit : — Le grand art, c'est d'écrire comme on parle. — Alors, monsieur, intervient une écolière, quand on parle du nez ?

Guibollard veut acheter un téléphone. — Mais, demande-t-il à l'employé, est-ce d'un usage difficile ? — Oh ! non, monsieur, tout le monde peut parler là-dedans. — Alors, Guibollard, sentencieusement : — Tous les muets devraient en avoir !

des avis paternels à cet enfant ; tout cela avec une noblesse, un sentiment qu'il possède comme aux plus beaux jours de sa vie. « Tes destinées, mon cher enfant, disait-il, peuvent être bien grandes ; tes devoirs bien difficiles. Si jamais tu sens le poids des tribulations et des peines inséparables de ta condition, la pensée du 2 février te donnera de la force !... »

« Quelle piété dans cette pensée ! — J'ai lu au cher petit quelques passages de ta lettre, et lui ai fait sentir combien les personnes qui ont été si occupées de lui seraient touchées d'une preuve sensible de son souvenir ; il a écrit tout de suite les mots que j'insère ici, et qui auront leur valeur pour toi ; ne les montre qu'avec réserve et prudence, et prends garde qu'ils ne soient pris sur toi. Tu feras de tout ceci ce que tu jugeras à propos. Je n'ai d'autre prétention que de te fournir des matériaux qui auront le mérite d'être authentiques et promptement vous en tirerez le parti que vous pourrez. Quelqu'un a fait une relation dans un autre sens, où il y a de bonnes pensées. C'est un article de journal tout fait, on me le remettra demain et je te l'enverrai. Réponds-moi poste par poste, car je serais fâché que cette lettre s'égarât à cause de ce qu'elle contient. N'ayant pas un instant à moi, je te prie de communiquer ce détail à Besançon, d'en faire part aux Messieurs de Paris et de Versailles ; j'ai mis aux pieds de nos augustes amis les sentiments que Monseigneur l'avait chargé d'exprimer ; on en a été très-touché.

« Adieu, tu sens que je suis encore bien occupé. Je ne les quitterai pas encore d'ici à huit jours, le choléra est terrible à deux lieues d'ici : nous avons une maison de campagne toute prête. »

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 septembre.

La séance d'aujourd'hui présente le même aspect, peut-être la tendance est-elle un peu plus ferme, mais les cours sont sans variation et les transactions fort rares. La politique entrave toujours tout mouvement de reprise. Si les affaires du Tonkin s'arrangent, le ministère actuel tombera, le gouvernement devant le désavouer pour traiter.

Tout cela n'est pas fait pour encourager le public et explique la réserve qu'il observe.

Le 3 0/0 est à 79.80, l'amortissable à 81.45, le 4 1/2 0/0 1883 à 108.40.

Les fonds étrangers sont sans changement : l'Italien 5 0/0 à 90.60, l'Unifiée à 360.62 1/2, a réalisé un petit progrès ; la Rente espagnole reprend à 58 5/16.

Les établissements de crédit sont sans affaires. La Banque de Paris et des Pays-Bas demeure à 998.75, le Foncier est à 1,292.50.

Dans sa séance hebdomadaire du 12 septembre, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 2 millions 754,000 francs de nouveaux prêts dont 2 millions 569,000 francs en prêts fonciers et 185 mille francs en prêts communaux.

Les Obligations Foncières Nouvelles sont très-demandées à 350.

Les autres valeurs n'ont pas de transactions et n'ont que des cours nominaux. Le Crédit Lyonnais à 571.25, la Société Générale à 520.

Les chemins français sont sans changement : le Lyon à 1,400, le Nord à 1,887.50, le Midi à 1,162.50, l'Orléans à 1,305.

Le Suez oscille entre 2,400 et 2,405. Les recettes continuent à être inférieures à celles de l'an passé à pareille époque.

Le Panama fléchit à 498.12. La situation est toujours incertaine.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décision ministérielle du 7 septembre :

M. de Merval, capitaine-instructeur d'équitation à l'Ecole de cavalerie, est nommé capitaine-écuyer à l'Ecole supérieure de guerre.

M. Picot de Vaugé, capitaine au 2<sup>e</sup> dragons, est nommé instructeur d'équitation à l'Ecole de cavalerie.

M. de Beaurepaire de Louvigny, sous-lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'Ecole de cavalerie, est nommé à un emploi de son grade au 4<sup>e</sup> chasseurs.

M. André-Joubert, lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'Ecole de cavalerie, est nommé à un emploi de son grade au 4<sup>e</sup> hussards.

M. Gillet, lieutenant sous-instructeur militaire à l'Ecole de cavalerie, est nommé à un emploi de son grade au 4<sup>e</sup> spahis.

M. Gaillard-Bournazel, lieutenant sous-instructeur militaire à l'Ecole de cavalerie,

est nommé à un emploi de son grade au 4<sup>e</sup> dragons.

M. Chavanne, lieutenant sous-instructeur militaire à l'Ecole de cavalerie, est nommé à un emploi de son grade au 4<sup>e</sup> cuirassiers.

### Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> territorial à Saumur.

Dimanche prochain 16 septembre, de 8 heures à 11 heures du matin, tir à 200 mètres, dans le Stand couvert, près l'Ecole de cavalerie.

Seront admis tous les hommes de la réserve et de l'armée territoriale porteurs de leur livret individuel.

Prix à la meilleure série de six balles : Une Médaille de bronze, avec diplôme, offerte par la Société.

M. Cugnier Auguste-François-Emile, lieutenant-colonel du 435<sup>e</sup> d'infanterie (Angers), est nommé colonel et affecté au 88<sup>e</sup>.

M. Thoni de Reinach, lieutenant-colonel du 93<sup>e</sup>, passe au 135<sup>e</sup>, ainsi que nous l'avons dit.

M. Londais, chef de bataillon au 77<sup>e</sup> (Cholet), permute d'office avec M. Bigard, major au 52<sup>e</sup>.

M. Pau, chef de bataillon au 77<sup>e</sup>, est nommé au commandement du 23<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

La distribution des primes aux propriétaires et cultivateurs qui présenteront les plus belles juments poulinières et pouliches non tracées aura lieu, en 1883 :

A Doué, le jeudi 11 octobre, à midi, pour les propriétaires et cultivateurs de la partie de l'arrondissement de Saumur, située au sud de la Loire ;

A Longué, le vendredi 12 octobre à midi, pour les propriétaires et éleveurs des cantons de Longué, Beaufort et de la partie de l'arrondissement de Saumur, située au nord de la Loire.

Le général de brigade Pesme, chargé par M. Thibaudin d'inspecter la gendarmerie, est arrivé mercredi soir à Angers. Il a passé hier matin la revue des gendarmes de l'arrondissement d'Angers.

Les arrondissements de Baugé, Cholet, Segré et Saumur ont été successivement inspectés par le général les jours précédents.

Le 12<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, revenant des grandes manœuvres aux environs de Chartres, est rentré hier matin à Angers, à 10 heures.

Les dernières manœuvres du 9<sup>e</sup> corps se terminent aujourd'hui vendredi sur une ligne stratégique s'étendant d'Azay-le-Rideau à Montbazou.

Demain samedi aura lieu, à petite distance de Tours, la concentration du corps d'armée.

Dimanche, grande revue de toutes les troupes sur l'avenue de Grammont, à Tours.

### ANGERS.

Lundi soir, M. le vicomte de Maquillé, président du comité royaliste, réunissait dans son salon tous les membres du comité et des sous-comités des cinq arrondissements de Maine-et-Loire. Tous avaient tenu à honneur de se rendre à son invitation. Près de cent personnes étaient présentes.

M. de Maquillé a ouvert la séance par les paroles suivantes :

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous donner connaissance de la lettre que M. le marquis de Dreux-Brézé m'avait adressée avant mon départ de Goritz et dont voici la teneur :

Paris, 26 août 1883.

Monsieur,

Le malheur qui nous menaçait et qui vient de nous frapper, la mort de M. le comte de Chambord, a pour conséquence évidente et impérieuse la dissolution de l'organisation fondée par lui.

Je n'ai plus aucun mandat à l'égard de ceux de nos amis auprès desquels j'étais accrédité.

Les présidents des comités royalistes ont perdu tous leurs pouvoirs.

Les comités royalistes n'existent plus, ni en droit, ni en fait. Ils n'ont plus un motif de se réunir.

Les présidents, les membres des comités royalistes n'ont plus le droit d'agir en cette qualité : toute initiative de leur part n'aura plus qu'un caractère absolument privé. Ils pourront seulement indiquer, comme un souvenir à leur honneur, leur titre de membre de l'ancien comité royaliste de leur département.

Au moment où vont se rompre, Monsieur, ces relations qu'avaient créées, entre vous et moi, la confiance de M. le comte de Chambord, j'ai un dernier devoir à remplir : celui de vous remercier du concours que j'ai constamment trouvé en vous pour l'accomplissement de ma mission.

Le souvenir de ces relations ne disparaîtra chez moi qu'avec la vie.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments très-distingués.

DREUX-BRÉZÉ.

« Déjà, Messieurs, vous aviez compris que la mort de notre auguste maître avait mis fin à notre mandat. Mais j'avais aussi un dernier devoir à remplir, celui de vous réunir encore à titre d'anciens collègues.

« Ensemble nous avons combattu avec la même foi, le même zèle, et sous la même bannière. Dieu n'a pas voulu couronner nos efforts par le succès. Inclions-nous devant sa justice dont les motifs sont pour nous impénétrables. Du moins, il nous laisse cette précieuse assurance que nous avons fait notre devoir envers lui, dont la cause sacrée était à nos yeux unie à celle que nous avons mission de défendre ; envers la France, dont le salut était attaché à la personne du Roi.

« Et moi, qui avais l'honneur, bien lourd pour mon insuffisance, d'être votre Président, je n'ai plus qu'à vous exprimer toute ma reconnaissance pour votre généreux concours. J'emporterai dans la retraite le souvenir précieux de l'amitié de tant d'hommes de cœur, amitié dont les liens resteront indissolubles, puisqu'ils ont pris naissance sur le terrain de l'abnégation, des sacrifices et d'un commun dévouement. »

Après ces paroles, M. le comte Charles de Quatrebarbes, malgré son émotion profonde, partagée par toute l'assemblée, s'est levé, certain, a-t-il dit, d'être l'interprète de tous, en s'associant aux sentiments si noblement exprimés par le vicomte de Maquillé, en lui témoignant une profonde reconnaissance pour sa direction si élevée, si sûre, si sage, pour l'exemple de dévouement, de générosité, d'abnégation et de fermeté qu'il n'a cessé de donner depuis la création du Comité.

Vous avez, a dit en terminant M. de Quatrebarbes, vous avez sans faiblesse, jusqu'au dernier instant, maintenu notre dignité. Vous avez toujours été à la hauteur de la mission si difficile que vous avait confiée notre Roi. Nous en sommes fiers, et de cœur, une fois encore, nous vous en remercions.

Des applaudissements unanimes ont accueilli ces paroles. (Etoile.)

Voici, d'après l'Etoile, le texte de l'adresse à M<sup>me</sup> la comtesse de Chambord, signée par les légionnaires de l'Anjou à la sortie du service solennel qui a eu lieu mardi à la cathédrale d'Angers :

« Madame,

« Les royalistes d'Anjou, prosternés aux pieds des autels, viennent de rendre un dernier hommage à celui qui fut votre époux et leur Roi bien-aimé.

« Ecrasés par une douleur indicible, ils ont demandé pour lui la récompense éternelle due à toutes ces vertus qui en avaient fait le plus grand caractère de notre siècle, l'espérance de la France.

« Vous avez été, Madame, l'ange consolateur du Roi pendant l'exil ; vous l'avez assisté jusqu'à son dernier soupir avec l'héroïque énergie d'une sainte. Que Votre Majesté nous permette de déposer à ses pieds l'hommage de notre inconsolable douleur unie à la sienne, l'hommage de notre respectueux dévouement inséparable de l'amour que nous conserverons jusqu'à la mort pour le Roi.

« Nous sommes, Madame, de Votre Majesté, les plus respectueux et fidèles sujets. »

Nous lisons dans le dernier numéro de l'Etoile :

« Angers, le 11 septembre 1883.

« Mon cher Vêran,

« L'événement qui vient de frapper notre pays d'une manière si grave nous met dans l'obligation douloureuse de cesser la publication de l'Etoile.

« Je comprend les peines que je partage, et c'est d'un cœur ému que je viens vous dire adieu. Après trente ans de luttés dans la presse royaliste, sans un moment de déviation dans la ligne que vos traditions de famille vous avaient fait suivre, un coup de la Providence a fait tomber de vos mains une arme souvent redoutable aux ennemis de notre foi. Personne au moins ne pourra nier la sincérité de vos convictions ni la loyauté de votre polémique.

« Je me plains, pour mon compte, à vous rendre cette justice ; acceptez-en le témoignage, comme gage de ma profonde estime et de mes meilleurs souvenirs.

« Votre tout dévoué,

« Vicomte DE MAQUILLÉ. »

L'Etoile ajoute :

« Je ne puis que remercier du fond du cœur M. le vicomte de Maquillé du précieux témoignage qu'il me donne de son estime et de son affection.

« Il sait mieux que nul autre royaliste de France ce que le Roi daignait penser de l'Etoile, de sa mission en Anjou, de nos luttés et de nos humbles travaux.

« Il y a un an, presque à pareil jour, M. le vicomte de Maquillé ayant bien voulu se charger de déposer l'hommage de notre vieille fidélité aux pieds du Roi, reçut de cet illustre prince une confirmation plus précise encore de la haute approbation royale pour notre œuvre commune de dévouement à la cause de l'Eglise et de la Royauté.

« M<sup>re</sup> le comte de Chambord faisant ses adieux à son fidèle serviteur, voulut bien se souvenir encore du directeur de l'Etoile : « Embrassez pour moi M. Vêran », dit le Roi.

« A son retour, M. de Maquillé nous transmet, avec une émotion indicible, l'accolade royale...

« Ce jour-là, notre vie de sacrifices reçut sa plus douce récompense.

« Nous gardons notre plume pour défendre encore, quand Dieu le voudra, les principes, le programme et le drapeau du Roi.

« G. VÊRAN. »

Le premier numéro d'un nouveau journal royaliste qui a pour titre *L'Anjou*, vient de paraître à Angers. Le rédacteur en chef est M. Hervé-Bazin, le sympathique conférencier si bien apprécié dans tout l'Ouest.

Nous souhaitons la bienvenue à cette nouvelle feuille.

### POITIERS.

Mardi, a eu lieu, dans l'église de Notre-Dame de Poitiers, un service solennel pour le repos de l'âme du comte de Chambord.

L'église était magnifiquement décorée. Au milieu de la nef, s'élevait un catafalque monumental, surmonté d'un dais funèbre ; les degrés disparaissaient sous les couronnes de fleurs naturelles.

Dans le chœur, avaient pris place le R. P. abbé de Ligugé et un grand nombre d'ecclésiastiques.

Une assistance nombreuse et recueillie, au milieu de laquelle on remarquait un grand nombre d'ouvriers et de cultivateurs, remplissait l'église.

### Du 6 au 30 Juillet.

J'ai commencé à faire usage des Pilules Suisses le 6 courant et je m'en trouve très-bien. L'oppression est moindre, les palpitations du cœur sont moins fortes, l'appétit me revient et beaucoup moins d'inflammation d'intestins ; la digestion se fait beaucoup mieux, en un mot, je suis plus agile et je ne fatigue pas trop à la marche. J'ai toute confiance en mon rétablissement, grâce au Pilules Suisses. Je me fais un plaisir d'en parler à ceux qui souffrent et je vous donne le droit de communiquer ma lettre. Ci-inclus 1 fr. 50 pour une autre boîte.

CARPENTIER, à Verneuil (Oise).

M. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

### EN VENTE

A la librairie LACHÈSE et DOLBEAU, à Angers

### GÉOGRAPHIE ABRÉGÉE DE MAINE-ET-LOIRE

A l'usage des élèves des écoles primaires

Par A. FRANÇOIS, Inspecteur de l'enseignement primaire à Cholet.

Prix 60 centimes, franco 75 centimes.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 SEPTEMBRE 1883.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précéte	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précéte	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précéte	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précéte
3 %	79 75	79 80	Est	735	738 75	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	454 50	452 50
3 % amortissable	81 35	81 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1400	1400	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510 50	504	Est	359	360
4 1/2 %	108 05	108	Midi	1160	1156 25	1865, 4 %	520 50	518 25	Midi	360	359
4 1/2 % (nouveau)	108 35	108 30	Nord	1855	1861 25	1869, 3 %	402 50	403	Nord	366 50	366
Obligations du Trésor	505 50	506	Orléans	1303 75	1301 25	1871, 3 %	396	396	Orléans	360	359
Obligations du Trésor nouvelles	566	565 50	Ouest	797 50	795	1875, 4 %	515 50	513 75	Ouest	359	359
Bons de liq. départementaux	522 50	522 50	Compagnie parisienne du Gaz	1370	1372 50	1876, 4 %	515 75	513 75	Paris-Lyon-Méditerranée	364	366
Banque de France	5435	5400	Canal de Suez	2400	2401 25	Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	238	Paris-Bourbonnais	362	364
Comptoir d'escompte	990	993 75	C. gén. Transatlantique	505	508 75	Bons de liquid. Ville de Paris	528	527 50	Canal de Suez	577 50	585
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1290	1295				Obligations communales 1879	447	449 75			
Crédit de France	18	20									
Crédit mobilier	350	352 50									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Type	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Direct. soir.
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.													
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)	6 15	9 0	10 52	1 15	3 3	4 40	8 5						
8	56	matin, omnibus-mixte.													
1	25	soir	6 23	9 9	11	1 24	3 19	4 48	8 13						
3	32	express.	6 30	9 17	11 7	1 32	3 33	4 55	8 20						
7	15	omnibus.	6 43	9 31	11 20	1 46	3 50	5 08	8 33						
10	36	(s'arrête à Ange-s.)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT			NIORT - SAUMUR			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.													
8	21	omnibus.	10 52	1 18	Niort	5 26	12 48	Montreuil	7 5	1 56	8 42	Poitiers	6	12 55	6 55
9	37	express.	11 30	2 15	Parthenay	6 38	2 6	Loudun	8 3	2 57	9 46	Neuville	6 30	1 29	7 33
12	48	soir, omnibus-mixte.	12 35	3 19	Airvault	7 10	2 38	Arçay	8 29	3 11	10	Mirebeau	7 3	1 53	8 1
4	44		1 20	3 49	Thouars	9	3 27	Mirebeau	9 17	3 59	10 52	Arçay	7 56	2 40	8 53
10	24	express-poste.	2 3	4 18	Montreuil-Bellay	9 29	3 53	Neuville	9 45	4 25	11 18	Loudun	8 38	3 6	9 24
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.			3 17	5 16	Saumur	10 24	4 34	Poitiers	10 20	4 56	11 50	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	3 45	10 3

Étude de M<sup>e</sup> HÉDELIN, notaire à Angers.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Etude de M<sup>e</sup> HÉDELIN,

Le samedi 6 octobre 1883, à une heure,

**CLOSERIE**

A Amigné, communes de Tigné et de la Fosse,

D'environ 12 hectares 20 ares 65 centiares, appartenant à M<sup>lle</sup> Vinet.

Jouissance de suite.

Détail facile.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication. (582)

**A CÉDER**

POUR CAUSE DE DÉGÈS,

**L'HOTEL DE L'ESPÉANCE**

Sis à Saumur, rue de la Petite-Bilange.

Bonne clientèle.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LEFFET-COTON. (573)

**UN MÉNAGE** demande une place, Michel ou la Toussaint, le mari comme cocher, jardinier ou valet de chambre, la femme comme couturière ou femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

OU A ARRENTER

**UNE MAISON**

Avec JARDINS

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n<sup>o</sup> 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue. (499)

**A VENDRE**

**MAGNIFIQUE CHIEN DE GARDE**

Race Montagne.

S'adresser au bureau du journal.

**MACHINES A COUDRE**

De tous systèmes.

**BOULITTE**

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

**L'EXCELSIOR**

Nowelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**UNE MAISON**

Située rue d'Orléans,

Occupée par M. MARAIS, marchand tapissier.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BRINDEAU, rue de Bordeaux, 6. (536)

M<sup>o</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

UN HOMME de 40 ans demande une place de cocher ou de valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

**GRANDS MAGASINS**

DE

**l'Épicerie Moderne**

Rue et Place du Marché-Noir.

**L. ALLORY**

SAUMUR.

**ÉTUDE DE LA RELIGION**

PETITS TRAITÉS OFFERTS A SES PAROISSIENS

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et DEZÉ, libraire, rue Saint-Jean.

**MANUFACTURE DES POMPES BROQUET**

121, Rue Oberkampf, PARIS

En vue de l'abondante récolte prochaine, soit pour les pays de vignobles et pays de pommes, la Maison BROQUET a mis en construction des nouveaux systèmes de Pompes Rotatives ou à platons perfectionnés spécialement pour le transvasement des Cidres, Vins et Spiritueux, etc., etc. Elle a également en Magasin un grand approvisionnement d'Alambics-Valyn, indispensables à toutes distillations agricoles. Demander l'envoi des Prospectus illustrés qui sont adressés Franco.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**Billet Franc**

**LOTÉRIE de l'EXPOSITION d'AMSTERDAM**

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1883, N<sup>o</sup> 10

6,000,000 de BILLETS FORMANT 30 SÉRIES de 200,000 BILLETS chacune

Vente autorisée en France : 2,000,000 de BILLETS.

Cette Loterie donne en Lots :

**LA MOITIÉ DE SON CAPITAL**

<b>Six Gros Lots</b>	6 Lots Reporté... 500.000 <sup>f</sup>	216 Lots Reporté... 1.430.000 <sup>f</sup>
1 Gros Lot d'une valeur de 200.000 <sup>f</sup>	30 Lots d'une valeur de 10,000 <sup>f</sup> ... 300.000 <sup>f</sup>	360 Lots d'une valeur de 1,000 <sup>f</sup> ... 360.000 <sup>f</sup>
2 Gros Lots d'une valeur de 100,000 <sup>f</sup> 200.000 <sup>f</sup>	60 Lots d'une valeur de 5,000 <sup>f</sup> ... 300.000 <sup>f</sup>	900 Lots d'une valeur de 500 <sup>f</sup> ... 450.000 <sup>f</sup>
1 Gros Lot d'une valeur de 50.000 <sup>f</sup>	30 Lots d'une valeur de 4,000 <sup>f</sup> ... 120.000 <sup>f</sup>	1740 Lots d'une valeur de 200 <sup>f</sup> ... 348.000 <sup>f</sup>
2 Gros Lots d'une valeur de 25,000 <sup>f</sup> 50.000 <sup>f</sup>	30 Lots d'une valeur de 3,000 <sup>f</sup> ... 90.000 <sup>f</sup>	3490 Lots d'une valeur de 100 <sup>f</sup> ... 349.000 <sup>f</sup>
6 Gros Lots Reporté... 500.000 <sup>f</sup>	60 Lots d'une valeur de 2,000 <sup>f</sup> ... 120.000 <sup>f</sup>	1260 Lots d'une valeur de 50 <sup>f</sup> ... 63.000 <sup>f</sup>
	216 Lots Reporté... 1.430.000 <sup>f</sup>	7,966 Lots Valeur 3.000.000

Il y a SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX LOTS d'une Valeur de TROIS MILLIONS

**TIRAGE A LA CLOTURE DE L'EXPOSITION**

LES 30 SÉRIES en dehors des Lots qui leur sont affectés CONCOURRONT au TIRAGE DES SIX GROS LOTS

VENTE AU DÉTAIL : dans tous les Bureaux de Tabac, chez les Libraires et Marchands de Journaux, et dans les Gares de Chemins de fer.

VENTE EN GROS : adresser Espèces, Chèques ou Mandats à M. BASSET, 3, Rue Montesquieu, PARIS.

On demande des Correspondants dans toutes les Villes de France.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.